

Objet : *RS - Approbation d'une convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguet
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 100-25

objet **RS - Approbation d'une convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique qu'il est proposé de conclure une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire. D'une surface de 215 m², situé dans l'enceinte de la patinoire, il est constitué d'une salle de restauration, d'une salle snack, d'une cuisine, d'une réserve en sous-sol et de toilettes.

L'occupant sera rémunéré par les seules recettes d'exploitation.

Le montant annuel de la redevance versée à Grand Chambéry sera de 7 200 €, soit 900 € par mois appelés de septembre à avril, révisable chaque année selon l'indice INSEE des loyers commerciaux.

La convention d'occupation est prévue pour 5 ans du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2030.

Après appel à candidatures, il est proposé de conclure la convention d'occupation du domaine public avec la société par actions simplifiée EM738.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions d'occupation du domaine public,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 11 juin 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention d'occupation du domaine public du 1^{er} septembre 2025 au 30 août 2030, pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire, avec la société SAS EM738,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

100-25

Objet de l'acte :

RS - Approbation d'une convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire

Classification Préfecture :

3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte :

10 juillet 2025

Annexe(s) :

Convention d'occupation du domaine public- restaurant snack p
atinoire

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250710-lmc1H33942H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33942H1

Date de transmission en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet:

mardi 15 juillet 2025